

Définition du Plagiat :

Le plagiat en recherche scientifique est une forme de malhonnêteté académique consistant à utiliser les travaux d'autres auteurs sans les citer, c'est-à-dire comme si on en était le créateur. Le plus souvent, il reprend des données, *une idée originale (lorsqu'elle est formalisée), des résultats, une figure, un tableau, un extrait de texte d'un article scientifique précédent.*

Le comité d'éthique du CNRS, qui a exploré de toutes les formes que peut prendre le plagiat dans l'enseignement et la recherche en essayant de pondérer la gravité de chacune d'elles, *soulignait qu'un simple « copier-coller », le plus souvent dissimulé en changeant quelques mots ou en paraphrasant, reste un plagiat.* De même, l'exploitation de données d'autrui non publiées relève aussi du plagiat. Rappelons, à titre d'exemple, que pour mettre en évidence la structure en double hélice de l'ADN, Watson et Crick se sont inspirés d'une visualisation graphique non encore publiée de Rosalind Franklin, qu'ils ont pu analyser à son insu. Sous la pression de collègues, ils l'ont remerciée dans article princeps publié dans *Nature* en 1953, mais sans donner de précisions nécessaires à la reconnaissance de l'apport réel de la chercheuse.

Il ne faut pas omettre l'autoplagiat, consistant à resoumettre d'importantes parties de ses propres travaux provenant de publications dans des revues scientifiques et des projets de recherche sans indication correcte de la source, dans le simple but d'accroître sa productivité et de démultiplier sa liste de publications alors qu'on n'apporte pas de résultats nouveaux, – ce qui est encore plus grave si des tiers ont contribué aux premiers travaux et projets.

Principales conséquences du Plagiat :

Si les premières victimes du plagiat sont l'auteur plagié et la revue qui l'a publié, omettre de citer l'auteur est aussi léser le lecteur en ne lui permettant pas une vision complète et contextualisée (exemple de Rosalind Franklin citée ci-dessus).

Pour les plagieurs, les conséquences peuvent être une discrépance et aller jusqu'au licenciement s'ils travaillent dans une entreprise ; sans oublier qu'ils peuvent juridiquement être assignés pour contrefaçon et ou violation des droits d'auteur. Selon l'articles L335-2 du code de la propriété intellectuelle, la contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Conduite à tenir :

1) Mise en évidence du Plagiat

Dans un premier temps, il est important de caractériser le contenu du plagiat : reprendre les passages qui ont été plagiés et ceux qui constituent le plagiat.

Ce travail d'établissement de l'identité ou de la similitude entre les textes des deux travaux (bibliographies comprises) permet d'établir que le texte plagié est antérieur au texte plagieur.

Il est aussi nécessaire de comparer qualitativement les résultats des deux travaux (figures et tables) et leur conclusion et de préciser les similitudes et les différences.

En pratique, comment apprécier le recopiage dans un plagiat ?

Pour caractériser le plagiat, on s'appuiera sur des outils informatiques, dont certains sont non-payants (exemples : <https://plagiarismdetector.net/fr/text-compare> ou <https://app.copyleaks.com/fr/text-compare>).

Ce travail de caractérisation permet de démontrer que le travail plagié précède le plagiat en comparant les dates de soumission et/ou de publication.

Il est aussi intéressant de passer les deux textes (plagié et plagiat) dans un logiciel détecteur de plagiat (exemple : <https://www.scribbr.fr/logiciel-anti-plagiat/>) pour comparer leurs pourcentages de similitude avec d'autres textes de la littérature.

2) Démarches une fois le plagiat vérifié par les auteurs :

Les démarches sont de :

Présenter la comparaison des deux travaux à l'OIS de l'APHP pour obtenir un avis et un soutien. L'OIS pourra, par exemple, mentionner la situation dans PubPeer, à la place des auteurs, donnant ainsi un impact institutionnel à cette dénonciation.

Contacter la structure victime du plagiat (par exemple une revue ou parfois un financeur) avec la documentation du cas (ex. surligner dans les deux papiers les parties identiques d'une part, légèrement ré-écrites d'autre part, originales enfin). Mettre en copie l'éditeur du travail plagié et l'OIS de l'AP-HP.

Contacter l'institution de rattachement des auteurs-plagieurs pour l'informer des démarches en cours

Si dans les 2 mois l'éditeur du plagiat ne répond pas aux sollicitations des auteurs plagiés l'OIS de l'APHP pourra le solliciter à nouveau en demandant une rétractation* et entreprendra toute démarche pertinente pour que ses avertissements aboutissent.

*La rétractation correspond à une situation où les résultats ont fait l'objet d'une invalidation. L'article rétracté peut alors devenir accessible gratuitement, ainsi que les raisons de cette rétractation, dans la base de données Retraction Watch (<https://retractionwatch.com/>). Les causes de rétractation peuvent être diverses : une erreur de l'éditeur qui publie deux fois le même article, des erreurs sincères ou *a contrario* des fraudes (falsification de résultats, invention de résultats, plagiat), des conflits sur le nom des auteurs (et donc la propriété des résultats), un faux numéro IRB etc...

Quel que soit le résultat de cette démarche, celle-ci est importante pour changer les comportements des auteurs et des éditeurs. L'objectif de l'OIS de l'APHP est de réduire la pratique du plagiat dans la recherche. Pour cela, elle devra compter autant sur la formation que la répression sachant qu'avec la progression de l'IA se développent des logiciels permettant de plagier sans être repéré. Il est donc très important de rappeler la responsabilité morale et la nécessité d'exemplarité de chacune et chacun.

Auteur : SAMAMA Marc, SIMON Tabassome, LOFASO Frédéric, FUNCK-BRENTANO Christian, ADAMSBAUM Catherine, FILLIATREAU Ghislaine, LE GALL Olivier